

Lundi, le 9 janvier 2023

2023-01-09

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, neuf janvier deux mille vingt-trois (09-01-2023) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Onil Giguère

Siège N° 4 = Pauline Dumoulin

Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien

Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2023 et les conditions de perception ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Conditions de travail des employés(es) ;
- 15° Renouvellement du contrat avec Mégaburo - photocopieur ;
- 16° Code d'éthique et de déontologie des élus.es / employés.es (projet) ;
- 17° ~~Contrôle intérimaire~~ ;
- 18° ~~Règlement de préemption~~ ;
- 19° Mandat à Immovex – évaluation marchande du lot 6 207 172 ;
- 20° Dépôt aux Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour la borne de recharge de vélo électrique ;
- 21° Dépôt aux Fonds de vitalisation pour le PPU ;
- 22° Demande de budget pour la rencontre entre organismes le 26 janvier 2023 pour café et collations ;
- 23° Dépôt au Fonds de vitalisation pour projet de la Maison des Jeunes ;
- 24° Dépôt aux Fonds de vitalisation pour la fête printanière régionale ;
- 25° Invitation au diner-réseautage de séjour exploratoire hivernal ;
- 26° Voirie ;
- 27° Varia ;
  - 27.1° Actualités l'Étincelle – Remerciements aux enseignements ;
  - 27.2° Recommandations de Novo SST ;
  - 27.3° Atelier de travail ;
  - 27.4° Toiture au Chalet des loisirs ;
  - 27.5° Entente de tarification – Desjardins ;
  - 27.6° Back stop au terrain de balle ;

27.7° Embauche au poste de coordination des loisirs ;

202301-001

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert  
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 5 décembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202301-002

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du 5 décembre 2022 (plan triennal  
d'immobilisations 2023-2024-2025) et qu'ils en ont pris connaissance ;

202301-003

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du 5 décembre 2022 (budget 2023) et qu'ils en  
ont pris connaissance ;

202301-004

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du 5 décembre 2022 (taux de taxation 2023) et  
qu'ils en ont pris connaissance ;

202301-005

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202301-006

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202301-007

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## LES COMPTES

202200729 = Hydro-Québec : éclairage de rues	157.54 \$
202200730 = La Meunerie : activité confection de chandelles	230.00 \$
202200731 = Escadron 635 Cadets de l'Air	100.00 \$
202200732 = Marie-Eve Harnois : cours de gymnastique non offert dans la MRC	
202200733 = La Meunerie : subvention 2023	5 000.00 \$
202200734 = Gesterra : redevances et enfouissement	844.50 \$
202200668 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	325.97 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 119 295.99 \$

TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 143 567.32 \$

202390001 à 05 = Maryse Ducharme : salaire (5 semaines)	4 785.20 \$
202390006 à 10 = Émilie Windsor : salaire (5 semaines)	3 124.30 \$
202390011 à 15 = Dany Guillemette : salaire (5 semaines)	4 011.80 \$
202390016 à 20 = André Larrivée : salaire (5 semaines)	3 663.05 \$
202390021 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390022 = Claude Dupont : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390023 = Onil Giguère : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390024 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390025 = Francis Picard : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390026 = Pierre Therrien : rémun. élus pour janv 2023	1 224.47 \$
202390027 = Richard Viau : rémun. élus pour janv 2023	414.40 \$
202390028 et 029 = Isabelle Harmegnies : 36 h au service de garde du 4 décembre au 17 décembre et du 17 décembre au 31 décembre 2022 (loisirs)	964.37 \$
202300001 à 005 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, location de salle (5 semaines)	2 340.00 \$
202300006 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	4 582.17 \$
202300007 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 586.74 \$
202300008 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 051.04 \$
202300009 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	1 681.38 \$

202300010 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	582.88 \$
202300011 = Mégaburo : service de photocopies, lecture de compteur	271.89 \$
202300012 = Vivaco : essence, pièges à souris, sel à glace, pierre, cadenas, clés, courrois caoutchouc 21, courroie caoutchouc 31	909.63 \$
202300013 = CRSBPE : fourniture (bibliothèque)	14.66 \$
202300014 = Therrien Couture Jolicoeur : services professionnels (règlement de zonage, hébergement touristique, contrôle intérimaire, droit de préemption)	1 900.54 \$
202300015 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part janvier 2023	3 237.33 \$
202300016 = Infotech : contrat de soutien 2023	5 300.35 \$
202300017 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202300018 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	5.00 \$
202300019 = Laurentide re/sources : rdd organiques	155.40 \$
202300020 = Comité de développement : balance de la subvention 2022	3 133.70 \$
202300021 = Eurofins / Environex : analyses de laboratoire	472.55 \$
202300022 = Aréna Connie Dion : 5 inscriptions au hockey mineur	2 516.10 \$
202300023 = JN Denis : valve protection pression	56.30 \$
202300024 = Charest International : fan drive	3 104.33 \$
202300025 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel, mazout	6 548.49 \$
202300026 = Sidevic : lame, scie sauteuse, batterie, métal tip, chiffons, batterie AAA, lame passe partout, protège presse drill	368.32 \$
202300027 = Robitaille Équipement : lame à bit, pointe carbure	2 636.37 \$
202300028 = Plasma Forme : pièces pour tables et bancs	2 401.49 \$
202300029 = JE Marchand : réparer cylindre, shaft chrome, temps, piston	1 123.31 \$
202300030 = Pompex : kit de réparation vanne de chasse, main d'œuvre	749.65 \$
202300031 = Coopérative Radio web média des Sources : vœux des fêtes	224.20 \$
202300032 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	32.78 \$
202300033 = La Meunerie : articles utilisés pour le bar le 30 décembre Soirée danse traditionnelle	130.94 \$
202300034 = Centre agricole Wotton : washer seal	41.76 \$
202300035 = Récup Estrie : 1 <sup>er</sup> versement quote-part 2023	1 683.50 \$
202300036 = Actualités l'Étincelle : publicité – vœux des fêtes	355.27 \$
202300037 = Brandt : pièces pour la niveleuse	4 911.44 \$
202300038 = Les Services mobiles mécaniques A.B. ; pivot tandem pour niveleuse	5 937.10 \$
202300039 = SIUCQ : quote-part 2023	639.58 \$
202300040 = H <sub>2</sub> O Innovation : contrat de service – décembre 2022	592.12 \$
202300041 = Simon Godbout-Castonguay : spectacle de danse traditionnelle	1 000.00 \$
202300042 = GTE Consultant : ressource géomatique, mandat de refonte analyse PPU et RCI	1 081.23 \$
202300043 = Granulab : contrôle qualitatif des matériaux abrasifs	909.17 \$
202300044 = Camion BL : cap surge tank, prestone, latch-hood, bracket-hood, tank-surge	533.84 \$
202300045 = Novo : frais de gestion et fonds de défense	1 326.10 \$
202300046 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (5 semaines)	225.00 \$
202300047 = Emilie Windsor : frais de déplacement, permis d'alcool, fleurs, publipostage	624.70 \$
202300048 = Goliath : panneaux d'arrêt, panneaux passage à vos risques, poteaux, quincaillerie, transport	1 048.10 \$
202300049 = Synerglaçage Canada : jetskate, aides au patinage, deambulmax pour adultes, frais de transport	2 374.23 \$
202300050 = Vivaco : essence	108.15 \$
202300051 = Hydro-Québec : éclairage de rues	162.78 \$

202300052 = Petite caisse timbres, réception	300.00 \$
202300053 = Pelletier et Picard : lumière de rue près du 1700 Principale, cell photo, électricien	406.93 \$
202300054 = Desroches Groupe pétrolier : diesel, mazout	4 802.08 \$
202300055 = Le BEAM : location de salle, directeur technique, location d'espace (chèque perdu – refait chèque)	896.80 \$
202300056 = Microbrasserie La Grange Pardue : bière – soirée danse traditionnel (loisirs)	342.77 \$
202300057 = Microbrasserie Moulin 7 : bière – soirée danse traditionnel (loisirs)	237.37 \$
202300058 = ADMQ : renouvellement de la cotisation annuelle	983.13 \$
202300059 = H <sub>2</sub> O Innovation : contrat de service - janvier 2023	592.12 \$
202300060 = Gesterra : redevances et enfouissement décembre 2022	830.51 \$
202300061 = Planifika : honoraires phases 2 à 5	15 809.06 \$
<u>RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)</u>	<u>3 141.10 \$</u>
	119 298.07 \$

202301-008

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

#### **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU' à chaque année la directrice générale et greffière-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

202301-009

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de Groupe RDL Victoriaville sencl pour l'exercice en cours.

Adoptée

#### **LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

202301-010

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	45 900 \$
Rémunération de la dir. générale /	
Étudiants	89 212 \$
Assurances	18 600 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (suite) :		
	Frais de vérification	18 000 \$
	Élections	4 200 \$
	Contribution de l'employeur	16 950 \$
	CNESST	4 000 \$
	Frais de poste	2 000 \$
	Téléphone	3 600 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE :		
	Électricité	8 000 \$
	Conciergerie	23 400 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	Service de la Sûreté du Québec	53 096 \$
PROTECTION INCENDIE :	Quote-part à la Régie	79 700 \$
VOIRIE MUNICIPAL :		
	Rémunération des employés	118 500 \$
	Contribution de l'employeur	23 625 \$
	CNESST	2 643 \$
	Électricité au garage	3 000 \$
	Téléphone	2 316 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	Éclairage des rues et entretien	1 800 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :		
	Contrat réseau égout	7 000 \$
	Électricité	8 500 \$
	Vidange et récupération	38 848 \$
	Contrat d'enfouissement	15 000 \$
	Ecocentre	5 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	22 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :		
	Bibliothèque	2 400 \$
	Électricité	2 500 \$
	Contribution financière Loisirs	7 500 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :		
	Intérêts	7 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	entrepôt abrasifs	16 600 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	5 500 \$
	Règlement d'emprunt :	
	acquisition d'un immeuble	12 872 \$
	Camion de déneigement	32 785 \$
QUOTE-PART DES DÉPENSES :		
	MRC répartitions générales	1 075 \$
	MRC évaluation	42 280 \$
	MRC loisirs et culture	6 502 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	2 660 \$
	MRC hygiène du milieu	2 716 \$
	MRC entretien fibre optique	4 429 \$
	MRC aménagement, OMG, dév.	27 754 \$
		<hr/>
		789 463 \$

Adoptée

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 381 CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2023 ;

Attendu qu' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 5 décembre 2022 ;

202301-011

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1.-TAUX DE TAXES**

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2023 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement	: 0,8960 \$ / 100 \$ d'évaluation
Sûreté du Québec	: 0,0780 \$ / 100 \$ d'évaluation
Camion de déneigement	: 0,0475 \$ / 100 \$ d'évaluation
Acquisition d'un immeuble	: 0,0187 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (capital)	: 0,0240 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (intérêts)	: 0,0080 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale immeuble non-imposable	: 0,0072 \$ / 100 \$ d'éval.
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout	: 125,00 \$ / unité de logement 6,30 \$ / mètre de façade 0,05 \$ /100 \$ d'évaluation
Vidange de fosse – 2 ans	: 120,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	: 60,00 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération	: 128 \$ / résidence principale 64 \$ / chalet (chemin privé ou domaine privé) 128 \$ / ferme 64 \$ / commerce léger 192 \$ / commerce 384 \$ / commerce lourd 512 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables) 768 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)
Taxe spéciale compostage	: 100 \$ / résidence qui refuse de composter
Crédit - projet compostage	: 25 \$ / résidence qui composte
Taxe pour les chiens	: 20 \$ / chien

### **ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

### **ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT**

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

### **ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 9 mars 2023 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2<sup>e</sup>) versement est échu le 9 mai 2023 ; le troisième (3<sup>e</sup>) versement est échu le 6 juillet 2023 et le quatrième (4<sup>e</sup>) versement est échu le 7 septembre 2023.

### **ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

### **ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES**

Pour pourvoir au remboursement des dépenses reliées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0072 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2022.

### **ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS**

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	95.00 \$
360 litres noir neuf	120.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	95.00 \$
360 litres vert neuf	120.00 \$

**ARTICLE 8.-** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

### **CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

202301-012

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MÉGABURO – PHOTOCOPIEUR**

202301-013

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service avec Mégaburo au coût de .009 \$ la photocopie noir et .06 \$ pour la photocopie couleur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES / EMPLOYÉS.ES**

202301-014

Il est proposé par le conseiller Richard Viau Appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE le code d'éthique et de déontologie des élus.es et le code d'éthique et de déontologie des employés.es soient reconduit sans aucune modification.

Adoptée

### **MANDAT À IMMOVEX – ÉVALUATION MARCHANDE DU LOT 6 207 172**

202301-015

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien attribue le mandat à la firme Immovex pour faire l'évaluation marchande d'un terrain (lot 6 207 172) si possible avant le 15 février 2023. Les honoraires varieront entre 1 500 \$ et 2 000 \$ plus taxes en fonction du temps passé sur le dossier.

Adoptée

### **DÉPÔT AUX FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE POUR LA BORNE DE RECHARGE DE VÉLO ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien et la Ville de Danville se sont joint à la demande au Fonds pour le transport actif du regroupement Cœurs villageois de Tourisme Cantons de l'Est ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du regroupement Cœurs villageois a été accepté pour un montant de 6 527.31\$ par borne de recharge ;

POUR CES MOTIFS,

202301-016

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien conjointement à la Ville de Danville dépose une demande aux fonds de vitalisation de la MRC des Sources pour l'amélioration des milieux de vie pour un montant de 20 153.91 \$ d'un projet total de 36 898.39 \$. La Municipalité de Saint-Adrien s'engage à payer sa contribution à ce projet, soit 1 833.92 \$. La contribution de la Ville de Danville s'élève à 1 855.92 \$.

Adoptée

#### **DÉPÔT AUX FONDS DE VITALISATION POUR LE PPU**

202301-017

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose le PPU (Programme particulier en urbanisme) au montant de 4 702.50 \$, soit 4 232.25 \$ de la MRC des Sources – Fonds pour l'amélioration des milieux de vie et 470.25 \$ de la Municipalité de Saint-Adrien en mise de fonds.

Adoptée

#### **DEMANDE DE BUDGET POUR LA RENCONTRE ENTRE ORGANISMES**

202301-018

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise un budget pour du café et des collations jusqu'à concurrence de 100 \$ pour la rencontre entre organismes qui aura lieu le 26 janvier 2023.

Adoptée

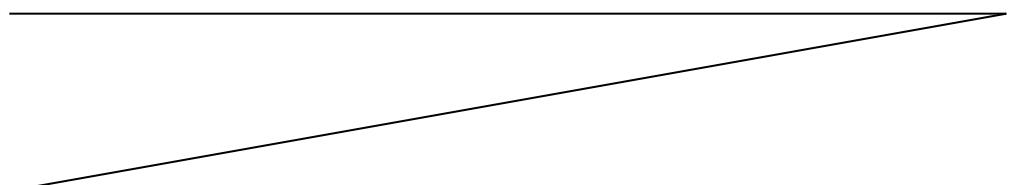
#### **DÉPÔT AU FONDS DE VITALISATION POUR PROJET DE LA MAISON DES JEUNES**

202301-019

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie la Maison des jeunes de l'Or Blanc pour le dépôt d'une demande aux Fonds de vitalisation au montant de 55 000 \$ pour la construction d'une nouvelle maison de jeunes.

Adoptée



**DÉPÔT AUX FONDS DE VITALISATION POUR LA FÊTE  
PRINTANIÈRE RÉGIONALE**

**Festivités printanières : Pour sortir de sa tanière**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC des Sources de son Cadre de vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Festivités printanières : pour sortir de sa tanière* offrira des activités en lien avec la production alimentaire et/ou la cueillette sauvage dans chaque municipalité de la MRC des Sources incluant Saint-Adrien.

CONSIDÉRANT QUE le projet est en concordance avec l'axe de vitalisation - Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

202301-020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet *Festivités printanières : Pour sortir de sa tanière*, présenté par l'organisme Danville en Transition présente au comité de vitalisation de la MRC des Sources une demande de contribution financière pour le fonds pour l'attractivité.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme entre 100.00 \$ et 200.00 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers présentés et les frais d'impression avec envoi par publipostage de la publicité.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêts.

Adoptée

**INVITATION AU DINER-RÉSEAUTAGE DE SÉJOUR  
EXPLORATOIRE HIVERNAL**

202301-021

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE le conseiller Claude Dupont soit autorisé à assister au dîner-réseautage de séjour exploratoire qui aura lieu le 24 février 2023 au Hall de Shipton à Danville.

Adoptée

## **VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

## **ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE REMERCIEMENTS AUX ENSEIGNEMENTS**

202301-022

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de publier des remerciements aux enseignements pour 1/8 de page au montant de 269 \$ plus taxes.

Adoptée

## **RECOMMANDATIONS DE NOVO SST**

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine séance.

## **ATELIER DE TRAVAIL**

L'atelier de travail aura lieu le 27 février 2023 à 19 h.

## **TOITURE DU CHALET DES LOISIRS**

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine séance.

## **ENTENTE DE TARIFICATION – CAISSE DESJARDINS**

202301-023

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien le renouvellement de l'offre de services avec la Caisse Desjardins.

Adoptée

## **BACK STOP AU TERRAIN DE BALLE**

Le conseiller Onil Giguère a fait une demande de prix à Rénovation Guy Chaperon pour renforcer trois (3) poteaux du back stop au terrain de balle.

## **EMBAUCHE AU POSTE DE COORDINATION EN LOISIRS**

202301-024

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE madame Isabelle Harmegnies soit embauchée au poste de coordination en loisirs à compter de ce jour pour effectuer les tâches tel que décrit ci-dessous :

<b>Rôle de coordination :</b>	<b>11-janv 2023</b>
Prend en charge les inscriptions et la facturation pour le service de garde. (41 semaines, 3 heures/semaine)	123
Deviens la deuxième personne pour les journées pédagogiques. (14 jours, 9h00 à 16h00)	0
Coordonne le camp-neige (25 heures de planification)	25
Participe au camp neige	60
Coordonne le camp de jour (Inscriptions, formulaires, sorties, etc.)	125
Participe au camp de jour (7 semaines, 25 heures/semaine)	175
Anime le comité des loisirs (6 rencontres annuelles + préparation)	
Préparation de deux fêtes villageoises (Saint-Jean et Noël) en collaboration avec le comité des loisirs	
Autres heures	20
<b>Total heures</b>	<b>528</b>
Taux horaire	20
DAS (30.5%)	6,10 \$
<b>Total annuel</b>	<b>13 780,80 \$</b>

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202301-025

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h 35.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*